

révèlent à l'instant l'admirable beauté de la nature divine."(1)

Dieu merci, il n'y a guère de rationalistes, espérons-nous, parmi nos compatriotes. S'il n'y a non plus de "naturalisme" que sur l'adresse de certains journaux qui échangent avec nous : il sera facile de l'en déloger !

L'ABBÉ PROVANCHER

(Continué du volume précédent, page 182)

M. Provancher ne dut recevoir que vers la fin du mois de janvier 1865 le document, émanant des autorités franciscaines de Rome, qui l'autorisait à organiser comme il le désirait le Tiers-Ordre dans sa paroisse. Et il se mit sans doute à l'œuvre sans tarder puisque, dès le 23 avril suivant, le conseil de la Fabrique décidait de permettre aux Tertiaires de se servir du grenier de la sacristie pour s'en faire une chapelle.

D'après les annales de la Fraternité, on voit que le premier Discrétoire, ou conseil de direction, fut élu le 16 décembre 1866. Évidemment, il avait fallu attendre, pour donner à la pieuse confrérie son entière organisation, qu'il y eût assez de membres ayant fait l'année complète du noviciat et admis à la profession, aptes par conséquent à devenir les officiers en charge. Car les choses se faisaient sérieusement, l'abbé Provancher étant homme à maintenir dans sa rigueur la discipline qu'il fallait dans une association de ce genre. C'est ainsi que je pourrais citer telle année où le Discrétoire condamna une Tertiaire professe à l'admonition faite en public, et une novice à voir retardée la date de sa profession, parce que l'une et l'autre avaient, dans une noce, pris part à la danse.

(1)—Cités par l'abbé L.-A. Paquet, *De Deo Uno et Trino*, p. 29.